

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX**



United Nations
Peacebuilding

MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Centrafricaine	
TITRE DU PROJET : Projet conjoint PBF-BAD sur la transformation agricole et l'appui aux solutions durables pour les personnes retournées, déplacées et les communautés hôtes, y compris les jeunes, dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï et de la Nana-Mambéré.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : ☐ IRF ☒ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : • Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)-Agence lead du Projet (Coordination) • Programme Alimentaire Mondial (PAM)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : OIM et PAM travailleront avec le ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale et engageront également une collaboration avec les partenaires gouvernementaux intervenant dans la mise en œuvre du projet de la BAD, le Projet d'Appui au Développement des Filières Porteuses et Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes et des Femmes dans l'Agribusiness (PADFP-PEJA) en l'occurrence : - Le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) ; - Le Ministère en charge de l'économie et du plan ; - Le Ministère chargé de l'élevage et de la santé animale ; - Le Ministère en charge du travail et de l'emploi ; - Le Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ; - Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêche ; - L'Agence Centrafricaine de développement agricole, (ACDA) ; - La Direction Régionale de l'Agriculture ; - Les Comités locaux de paix et de réconciliations ; - L'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) ;	

- Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ).

L'OIM et PAM seront également amenés à coordonner leurs actions avec les partenaires de mise en œuvre du PADFP-PEJA (y compris, sans s'y limiter, Direction Techniques des Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, Institutions de Recherche et de Formation, les Centres retenus pour l'incubation des jeunes et femmes en l'entrepreneuriat agricole, OPAR (Association des femmes pour la promotion de l'entrepreneuriat), la chambre d'agriculture, des eaux, de la chasse et la pêche, chambre agriculture et du tourisme, etc...).

Par ailleurs, l'OIM et le PAM coordonneront leurs interventions avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés, chef de file des solutions durables en RCA, pour mettre à contribution son expertise dans la recherche des solutions durables pour les personnes déplacées, éviter les doublons et maximiser l'impact du projet

Durée du projet en mois^{1 2} : 24 mois

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Préfectures de la Mambéré - Kadéï et de la Nana - Mambere, alignées sur le PADFP-PEJA de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
- ☐ Initiative de promotion des jeunes⁴
- ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- ☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : 2 000 000 USD

OIM : \$ 1 100 000

PAM : \$ 900 000

Total PBF : \$ 2 000 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : néant

PBF 1^{ère} tranche (50 %) :

OIM : \$ 550 000

PAM : \$ 450 000

Total : \$ 1 000 000

PBF 2^{ème} tranche* (50%) :

OIM : \$ 550 000

PAM : \$ 450 000

Total : \$ 1 000 000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Ce projet financé par le PBF s'inscrit dans le cadre du partenariat récemment établi avec la Banque Africaine de Développement (BAD), qui mettra en œuvre dans les mêmes régions le Projet d'Appui au Développement des Filières Porteuses et de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes dans l'Agribusiness (PADFP-PEJA) pour la période 2024-2029, qui vise à promouvoir une croissance économique inclusive à travers le soutien au secteur agricole. Le financement du PBF renforcera l'aspect de consolidation de la paix en favorisant des solutions durables pour les personnes déplacées, les réfugiés de retour et les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, dans les régions de la Nana-Mambéré et de la Mambéré-Kadéï. Ainsi, la stratégie du projet

repose sur le renforcement des liens sociaux entre les personnes déplacées et les résidents des zones de retour, tout en facilitant l'accès à des terres et à des activités agricoles communautaires. De cette manière, les interventions du PBF et de la BAD se compléteront et se renforceront mutuellement. Le PBF s'investira dans les activités de mobilisation et organisation sociales pour créer un contexte favorable à l'intervention du PADFP-PEJA qui exécutera des projets structurants avec des infrastructures consolidant l'aspect paix du projet, tout en ajoutant une dimension opérationnelle à l'alignement stratégique en cours, soutenu par le Partnership Facility du PBSO⁵.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Pour comprendre la problématique de la réintégration des personnes déplacées dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï et de la Nana-Mambere et rédiger ce projet, les parties ci-dessous ont été consultées :

- Ministère de l'Action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale ;
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) ;
- Direction Générale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Direction de l'agriculture dans la Région de l'équateur (n° 2) ;
- Secrétariat du PBF en RCA ;
- Agence Centrafricaine de Développement Agricole, (ACDA) ;
- Directions de ACDA dans les préfectures de la Mambéré - Kadéï et de la Nana-Mambere ;
- Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, Bureau de terrain de Boua ;
- Organisation des Femmes de la Centrafrique, OFCA dans les préfectures de la Mambéré - Kadéï et de la Nana - Mambere ;
- Les réseaux communautaires existants sur le terrain.

Lors de la réunion du 30 mai 2024 avec la Directrice en charge de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition au ministère de l'Agriculture, celle-ci a exprimé son appréciation pour l'approche adoptée par le projet et a mis l'accent sur l'importance des mécanismes communautaire dans sa mise en œuvre. Elle a souligné non seulement l'importance de créer des groupements communautaires dans le secteur agricole, mais aussi la nécessité d'aborder des questions essentielles comme l'accès à la terre, le manque de moyens pour la transformation agroalimentaire, et l'insuffisance des réseaux de commercialisation des produits agricoles. Par ailleurs, elle a insisté sur l'intégration d'une composante de cohésion sociale qui, selon elle, favorisera la production alimentaire et renforcera l'autonomie des communautés en matière d'alimentation. Enfin, elle a insisté sur l'importance d'un système de coordination efficace tout au long de la mise en œuvre du projet.

Plusieurs réunions ont été organisées avec la BAD afin de convenir d'un mécanisme de coordination et de gestion des projets, en abordant la mutualisation des ressources, la durée des projets, les complémentarités et les synergies, ainsi que les dispositifs de suivi, y compris les évaluations à mi-parcours et finales. Les équipes de la BAD et des agences (OIM/PAM) ont convenu que les deux projets sont complémentaires et alignés sur les priorités du gouvernement (cf annexe pour plus d'informations sur les modalités de coopération du projet).

Des consultations ont été menées au courant du mois de décembre 2024 avec des organisations de la société civile (OSC) dont le Réseau des Médiateurs (impliqué dans les activités de consolidation de la paix, de cohésion sociale, cohabitation pacifique et de protection, notamment sur les questions de VBG et de protection de l'enfance), l'Organisation des Femmes Centrafricaines (impliquée dans toutes les questions liées au leadership des femmes, à leur protection à leur résilience et au respect de leurs droits), ainsi que l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (dont les activités sont centrées sur la promotion d'une agriculture résiliente et durable en RCA et l'accompagnement technique et l'appui conseil aux promoteurs agricoles). Ces différentes organisations, toutes représentées dans les deux préfectures cibles du projet, ont confirmé le besoin de travailler sur les différents axes de ce projet dans ces préfectures, notamment sur les volets de la cohésion sociale et du vivre ensemble, sur l'appui au retour des personnes déplacées et la résilience des communautés à travers leur accès à des activités économiques durables, résilientes. En outre, il est ressorti de ces différentes consultations les points suivants concernant les besoins et le contexte dans les préfectures de la Nana Mambere et de la Mambere Kadei :

- Les conflits ont été très violents dans la Mambere Kadei et cela a créé une fracture entre les différentes communautés. Depuis le retour du calme, les quartiers détruits sont en reconstruction et les retours des personnes déplacées sont de plus en plus importants. Toutefois, les personnes ayant été impliquées dans les violences à l'époque du conflit ou qui y ont été associées, d'une façon ou d'une autre, éprouvent des difficultés dans leur retour. De ce fait, il est nécessaire de travailler conjointement avec les communautés hôtes pour préparer le retour apaisé des habitants qui avaient fui, notamment en organisant des dialogues communautaires, des initiatives de médiation et des activités qui favoriseront le rapprochement des communautés.
- Dans la Nana Mambere, des conflits liés à l'activité de transhumance sont toujours présents ; il est nécessaire de renforcer ou de mettre en place des mécanismes communautaires pour réduire ces tensions, en impliquant les leaders communautaires et religieux entre autres.
- Au retour des personnes ayant fui pendant les conflits, certaines se sont vu confisquer leurs propriétés ou terres, ou ont vu ces biens être occupés de force par d'autres ; cela a engendré des conflits fonciers sur lesquels il est aussi nécessaire se penche, en accompagnant l'Etat dans la résolution de ces conflits fonciers et en facilitant l'accès aux terres aux populations retournées.
- L'accès des femmes aux terres agricoles doit faire l'objet de plaidoyers auprès des autorités compétentes ; en effet, le système patriarcal de la RCA fait en sorte que le foncier appartient plus aux hommes qu'aux femmes.
- Il est indispensable d'intégrer les populations hôtes dans la réponse afin qu'elles ne se sentent pas exclues du projet ; en outre, il est impératif de planifier les activités de telle sorte à ce qu'il y ait des interactions entre les populations hôtes et les retournés (activités participatives et inclusives).
- Les femmes doivent absolument être considérées comme parties prenantes actives dans les activités de médiations et les sensibilisations sur la cohésion sociale ; elles ont plus d'impact et sont écoutées.
- Les deux préfectures sont des zones à fort potentiel agricole, avec le manioc, l'arachide, l'igname, le maïs, le haricot rouge comme principales spéculations cultivées (en plus du maraichage). Il est nécessaire et judicieux d'encourager une production agricole collective, et d'encourager les producteurs à se constituer en AVEC et/ou groupements et coopératives, ce

qui contribue aussi à la cohésion sociale.

- La mécanisation doit être encouragée dans le cadre de la production agricole dans ces zones, surtout pour la production agricole collective, afin de faciliter l'exploitation sur des surfaces importantes. En outre, s'il n'est pas possible d'appuyer les producteurs agricoles en engins mécaniques imposants, il est important de les appuyer avec des bœufs d'attelage ou des motoculteurs ; cela allégerait les charges des producteurs agricoles, et leur permettrait, notamment aux femmes, de travailler sur de grandes surfaces. Une production locale plus importante, encouragerait les sociétés, organisations et autres qui s'approvisionnent au Cameroun, à acheter localement.
- Dans les deux préfectures, les femmes sont très actives dans l'agriculture et dans le maraîchage ; toutefois, il est nécessaire de les appuyer aussi en machines de transformation afin notamment de transformer les fruits et légumes et de pouvoir les commercialiser.
- Des conflits peuvent souvent survenir au sein des ménages, lorsque les femmes tirent des revenus de la production agricole ; les époux peuvent vouloir s'en accaparer et cela peut créer des tensions. Il est, de ce fait, nécessaire d'inclure les époux dans les sensibilisations qui sont menées, afin qu'ils soient davantage sensibilisés sur l'importance pour la femme d'avoir des revenus et de contribuer au développement économique du ménage et de la communauté.
- Il existe déjà des organisations paysannes agricoles dans ces préfectures ; dans le cadre du projet, il faudra identifier les organisations existantes et identifier celles qui ont besoin d'un appui pour travailler avec elles dans le cadre du projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁶ : 2

Spécifiez le pourcentage (31.03%) et le montant (620,538.48 \$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁷ :

L'accès à la terre reste très limité pour les femmes, en raison de diverses contraintes culturelles et administratives. Le projet mettra donc en place des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des autorités administratives, des leaders traditionnels, ainsi que des communautés, afin de faciliter l'accès des femmes aux documents administratifs et aux droits qui y sont associés. Les mécanismes de gestion des conflits liés au logement, à la terre et aux biens (LTB) serviront de plateformes de dialogue avec les communautés pour aborder la question de l'accès des femmes à la gestion ou à la propriété foncière. Le ciblage des bénéficiaires donnera la priorité aux femmes, avec un minimum de 40 % des bénéficiaires féminins, ce qui contribuera à promouvoir l'égalité des sexes.

Degré de risque du projet⁸ : 1

Le projet teste-t-il de nouvelles approches : Yes ☐ No ☐

Est-ce que la conception du projet intègre des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité : Yes ☐ No ☐

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁹) : 2.3

Le cas échéant, les résultats du UNSDCF / UNDAF (2023-2027) auxquels le projet contribue :

Pilier Paix : D'ici à 2027, les populations en RCA vivent dans un environnement où les mécanismes

de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces ;

Pilier Prospérité : D'ici à 2027, les populations en RCA, en particulier celles vivant dans les zones rurales, accèdent de manière équitable à des infrastructures de qualité, durables et résilientes qui favorisent la relance économique, le bien-être, et l'intégration régionale ; et d'ici à 2027, les populations en RCA, notamment les femmes, les jeunes, les réfugiés, les retournées, les PDI et tous les autres groupes vulnérables, accèdent de manière équitable et durable aux opportunités économiques qui favorisent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, l'innovation et la digitalisation.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

- ODD 2 : Faim "zéro"
- ODD 5 : Egalité entre les sexes ;
- ODD10 : Réduction des inégalités ;
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
- ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs.

Type de demande :

Nouveau projet : ☐

Révision de projet : ☐

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet : ☐

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐

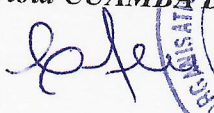
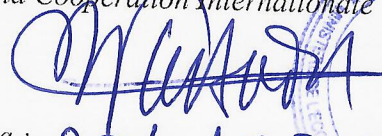
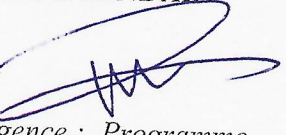
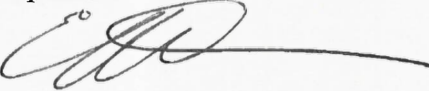
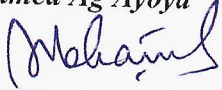
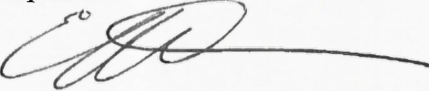
Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE Nom : Carlota CUAMBA DA PIEDADE Signature  Nom de l'agence : Organisation Internationale pour les Migrations Date et visa : 27.02.2025	Représentant du gouvernement national Nom : Richard FILAKOTA, Titre : Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale Signature  Date et visa : 28/2/2025
AGENCE RECIPIENDAIRE^{II} Nom : Rasmus EGENDAL Signature  Nom de l'agence : Programme Alimentaire Mondial Date et visa : 28/2/2025 Sauver des vies. Changer les vies. Programme Alimentaire Mondial BP. 1043, TEL. +230 72 16 77 03	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Elizabeth Spehar Signature  Titre : Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa : 29 April 2025
Coordonnateur résident Nom : Mohamed Ag Ayoya Signature  Titre : DSRSG/RC/HC Date et visa : 3/3/25 	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Elizabeth Spehar Signature  Titre : Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa : 29 April 2025

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La République Centrafricaine (RCA) est marquée par des conflits prolongés, qui ont entraîné des déplacements massifs de populations et une détérioration des conditions de vie. Les préfectures de Mambéré-Kadéï et de Nana-Mambéré sont particulièrement touchées par l'insécurité, les conflits intercommunautaires et les difficultés d'accès aux ressources essentielles.

En effet, malgré la signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) entre le gouvernement et 14 groupes armés en 2019, le mouvement Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R) a pris le contrôle de la Nana-Mambéré en 2020. Après des mois d'opérations militaires, l'armée nationale a de nouveau regagné le contrôle des villes principales à partir de l'année 2021, tandis que les groupes armés se sont retranchés au niveau des axes en vue de défier le pouvoir centrale ou encore exploiter les ressources. Cette insécurité liée aux exactions des groupes armés, aux conflits entre éleveurs transhumants et populations autochtones (conflits liés, entre autres, à l'accès aux différentes ressources, notamment les ressources en eau, les pâturages, mais aussi les conflits liés au trépasement et la destruction – totale ou partielle - des champs agricoles par les bétails des transhumants), et aux incidents impliquant des engins explosifs improvisés a occasionné le déplacement de plus de 15 000 personnes supplémentaires dans la Nana-Mambéré de 2020 à 2023. Parallèlement, en raison des mêmes facteurs, la Mambéré-Kadéï a enregistré un afflux de 13 000 personnes déplacées internes (PDI) dans la même période dont plus de la moitié (57%) sont en situation de déplacement prolongé (car déplacés depuis au moins trois ans).

Dynamique de retour et défis d'intégration des populations déplacées

Pour autant, les violences et incidents restent plutôt sporadiques au niveau des axes tandis qu'une accalmie est observée dans les villes principales telles que Bouar et Berberati depuis la reprise du contrôle par l'armée nationale. Cette accalmie dans les zones urbaines explique que la quasi-totalité des PDI, présents dans ces deux préfectures, souhaitent s'installer durablement dans ces zones et saisissent la moindre opportunité de prendre un nouveau départ. L'enquête sur les intentions futures du *Displacement Tracking Matrix* (DTM) de l'OIM, réalisée en janvier 2024, montre qu'au moins 80% des ménages déplacés installés dans la Nana-Mambéré et la Mambéré-Kadéï ont l'intention de s'intégrer localement et durablement dans leurs zones d'accueil, tandis que le reste des ménages (20%) optent soit pour le retour ou pour la relocalisation dans une autre zone. Entre 2019 et 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a facilité le rapatriement volontaire de Centrafricains en provenance du Congo et du Cameroun dans les deux préfectures, incluant 3713 réinstallés dans la Mambéré-Kadéï et 2 748 dans la Nana-Mambéré. Les besoins prioritaires les plus exprimés dans cette préfecture sont les activités génératrices de revenus, l'accès à la nourriture, l'accès à des abris convenables et à des services de base (eau, santé, éducation etc.) pour améliorer la résilience des ménages¹².

L'accès à la terre constitue l'une des revendications clés des personnes retournées, mais il demeure souvent problématique. Les communautés hôtes percevant négativement l'accès octroyé aux déplacés et réfugiés de retour, se sentent lésés dans leurs droits à accéder aux terres et à l'assistance humanitaire. En effet, le retour de ces personnes déplacées et réfugiées se fait au sein de communautés qui font déjà face à des difficultés structurelles et chroniques, incluant la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'accès très limité aux infrastructures de base, entre autres. Le retour de ces personnes accentue donc la pression sur les ressources existantes qui sont déjà rares et insuffisantes, ce qui peut attiser la frustration des communautés hôtes. D'autre part, les personnes déplacées et réfugiées cristallisent souvent l'attention des organisations internationales en termes d'assistance ; de ce fait, les populations hôtes se sentent souvent lésées et oubliées, non seulement par les autorités, mais aussi par ces organisations. Ce qui alimente un sentiment de frustration et d'animosité à l'égard des personnes déplacées et réfugiées. En outre, le déplacement des personnes est souvent source de conflits fonciers lors de la récupération des maisons après le retour surtout si les déplacés ou retournés ne détiennent pas de documentation légale. Concernant l'intégration des PDI dans les zones d'accueil, la DTM montre que des PDI ont été menacés d'éviction dans plusieurs localités dans la Mambere Kadei, y compris dans 40% des localités de la sous-préfecture de Gadzi, dans 50% des localités de la sous-préfecture de Sosso-Nakombo. Dans certaines localités, des ménages retournés ont aussi été menacés d'éviction.

En outre, dans la Nana Mambere, dans la sous-préfecture de Baboua, 210 incidents de protection ont été signalés au cours du 3ème semestre 2022. L'une des préoccupations alarmantes pour la cohésion sociale est le taux élevé de conflits pour les retournés, rapatriés et en ce qui concerne l'accès à leurs terres. 79 % des ménages de retournés /rapatriés sont confrontés à des conflits fonciers qui les empêchent de récupérer leurs champs (terres). Par ailleurs, dans la sous-préfecture d'Abba, 45,6 % des ménages expriment un sentiment d'insécurité lorsqu'ils utilisent les latrines, tant de jour que de nuit, et 37,3 % se sentent également en danger en se rendant aux points d'eau. Dans la sous-préfecture de Baoro, ces chiffres sont de 26,8 % pour l'utilisation des latrines et de 35,6 % pour l'accès aux points d'eau. La localité accueille une forte proportion des rapatriés du Cameroun, la cohabitation avec les populations locale est difficile car il y a une pression sur les ouvrages d'utilité publique.

Vulnérabilités exacerbées pour les femmes, filles et jeunes

La RCA présente des discriminations de genre marquées. Les déséquilibres ancrés dans les relations de pouvoir constituent les causes profondes des inégalités de genre et de la violence dont les expériences diffèrent pour les hommes et les femmes, les filles et les garçons, et aussi pour les personnes vulnérables, notamment celles en situation de handicap. Les femmes, les filles, les hommes, les garçons ont un accès inégal aux soins de santé, à l'éducation et aux opportunités économiques. En outre, les conflits armés et les déplacements forcés de populations sont des facteurs aggravants de la vulnérabilité des filles et des femmes, puisque les exposant à un risque accru de violences sexuelles et basées sur le genre (VBG). Parmi celles-ci, les femmes cheffes de ménage, les veuves, les filles-mères, les femmes vivant avec un handicap sont davantage exposées aux VBG, principalement les violences sexuelles, le mariage forcé/précoce, les stratégies d'adaptation négatives, l'exploitation et abus sexuels et la violence conjugale. Les cas de VBG sont rapportés avec plus d'acuité dans les zones de déplacements des personnes

déplacées internes (PDI) et dans les zones d'accueil des réfugiés, mais également dans les familles d'accueil et dans les zones de retour et de rapatriement¹³. La précarité, la pauvreté, la promiscuité, la pression sur les ressources existantes, l'insécurité alimentaire, les difficultés d'accès aux moyens de survie et d'autres facteurs les exposent davantage aux VBG notamment les stratégies d'adaptation négatives (sexe de survie). X

En outre, les jeunes, victimes aussi des violences sexuelles, font aussi face au désœuvrement par le manque d'opportunités, d'activités, la précarité financière et les difficultés d'accès aux services sociaux de base ; cette situation les rend davantage vulnérables au recrutement par les groupes armés, trouvant dans cette voie une opportunité de gagner de l'argent. En outre, en raison du manque de moyen financier de leur famille et du faible accès aux possibilités de réintégration, beaucoup d'enfants et de jeunes deviennent des enfants à la rue. Ils vivent et travaillent dans la rue pour aider leur famille financièrement ou subvenir à leurs propres besoins. Les enfants à la rue en République centrafricaine sont quotidiennement exposés à la violence. Ils sont confrontés à des situations d'exclusion et souffrent de violations telles que la séparation familiale, la négligence, les mauvais traitements, les abus sexuels, l'exploitation, le recrutement par des groupes armés, le manque d'accès à l'école et le faible accès aux services de base tels que les services de santé¹⁴.

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) bénéficiaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

⁵ Un exercice d'alignement stratégique entre le PBF et les institutions financières internationales est en cours de développement et permettra d'identifier des priorités stratégiques

⁶ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁷ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁸ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹² Enquête sur les intentions futures des IDP, *Displacement Tracking Matrix* (DTM) de l'OIM, Janvier 2024

¹³ Rapport d'Analyse de la situation des violences basées sur le genre dans douze préfectures couvertes par le HCR et ses partenaires, Juin 2022

¹⁴ IESEG_UNICEF-RCA-18.11.2022_FR.pdf

Vulnérabilités spécifiques liées au secteur agricole

L'agriculture joue un rôle central dans les moyens d'existence de la majorité de la population centrafricaine. Environ un tiers de la superficie totale de la RCA est considérée comme propice à l'agriculture, qui emploie 70% de la population et constitue la principale source de revenus et d'alimentation des ménages ruraux. L'agriculture en RCA continue de subir les conséquences de la situation sécuritaire, des déplacements récurrents de populations, des difficultés d'accès aux intrants et aux outils agricoles, d'un faible appui au secteur, ainsi que des pluies diluviennes et la maladie des cultures. Selon le DG de l'ACDA (entretien du 18 décembre 2024), à ce jour aucun conflit lié à l'utilisation des terres agricoles par les IDPs n'a été signalée ; il existe suffisamment de terres cultivables pour que le partage ne soit pas conflictuel. Cependant la disponibilité limitée des intrants agricoles (semence, engrais, outils, etc.) et les facteurs climatiques affectent négativement la productivité agricole. Cette situation combinée au faible approvisionnement des marchés dû au mauvais état des voies de communication sont causes de situations d'insécurité pour les IDP et réfugiés revenant des marchés avec des produits, ou retournant chez eux après réception des rations auprès des acteurs humanitaires. On rapporte que les populations hôtes ne bénéficiant pas prioritairement de l'assistance humanitaire sont soupçonnées d'être derrière la plupart des agressions. De plus les interventions humanitaires prolongées dans certaines zones ont installé des réflexes d'assistanat chez certaines catégories de personnes qui ont du mal à s'intégrer dans des programmes de développement ou de résilience, ce qui peut être mal perçu par les populations hôtes. Quant à la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs, elle est bonne pour le moment car selon le DG de l'ACDA (entretien du 18 décembre 2024) des espaces sont dédiés aux pasteurs évitant les zones agricoles. Cependant les problèmes pourraient provenir des agropasteurs qui ne se séparent pas de leurs animaux, qui pourraient commettre des dégâts dans les champs. L'approche participative prônée par le projet visera à instaurer un cadre de dialogue inclusif entre des différentes catégories de communautés (refugiés, IDP, populations hôtes) d'une part et aussi les catégories socio-professionnelles d'autres parts. Leur participation dans les activités de production agricoles et sociale au niveau de leur terroir contribuera sûrement à atténuer les clivages, les frustrations, toutes les formes de convoitises et de conflit.

Les femmes sont surreprésentées dans le secteur agricole de la RCA. En effet, si les hommes défrichent les champs, la culture est essentiellement assurée par les femmes qui cultivent le manioc, le maïs, le millet, le sorgho, le riz, les courges et les arachides pour la consommation de leur famille. Alors que les femmes représentent vraisemblablement plus de 75 pour cent de la main-d'œuvre agricole en RCA, leur travail est peu valorisé et elles n'ont pas un accès égal aux retombées économiques de leur labeur. Une meilleure allocation des ressources aux femmes en RCA peut améliorer de manière significative la croissance globale de la productivité agricole. Les femmes en zone rurale sont souvent très actives dans la transformation et la commercialisation des produits de l'agriculture. Les déplacements forcés dus à la crise et l'occupation des zones agricoles par les groupes armés sont des facteurs d'aggravation du problème d'accès des femmes à la terre. Aussi, en dépit d'un cadre législatif non discriminatoire avec notamment la Constitution qui garantit l'égalité des droits en ce qui concerne l'accès à la terre, la gestion du foncier rural en Centrafrique reste marquée par une gouvernance traditionnelle où l'héritage, le legs, le don et le prêt restent les principaux modes d'accès au foncier, et gardent encore leur légitimité sociale en dépit de la forme de gestion introduite par la Loi sur le Domaine National. La majeure partie des femmes ont recours à la location de la terre cultivable, ce qui maintient leur système de production dans la précarité et freine les investissements productifs. La structure familiale de

gestion de la production avec l'homme comme chef de ménage limite l'accès des femmes aux services d'accompagnement technique et de vulgarisation et leur accès aux facteurs de production comme les intrants. En outre, avec des ressources financières limitées, les femmes ne peuvent effectivement accéder aux autres facteurs de production (intrant, équipement, etc.).

C'est dans ce contexte que le projet de la BAD interviendra afin d'améliorer le système d'approvisionnement agricoles en vue d'accroître la résilience des communautés et relancer les activités économiques dans les zones d'intervention. Cette contribution de la BAD sera renforcée par un financement parallèle du PBF à travers la mise en œuvre des activités relatives à la cohésion sociale et la promotion de solutions durables, notamment dans la gestion des ressources naturelles des terroirs, pour les personnes déplacées internes et les réfugiés.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Ce projet s'aligne à l'**axe Stratégique Prioritaire 3 de la Stratégie Nationale des Solutions Durables**¹⁵ élaborée sous le lead du ministère de l'Action Humanitaire et le Co-lead de OIM, UNHCR, PNUD et OCHA. Cette stratégie est la feuille de route établie par le gouvernement centrafricain et les acteurs humanitaires pour un appui au retour des personnes déplacées qui vivent dans les sites et dans les familles d'accueil. En effet, plusieurs villes ayant retrouvé l'accalmie, le gouvernement centrafricain a orienté l'action humanitaire vers l'appui au retour des déplacés dans ces villes où la situation sécuritaire s'est améliorée.

Ce projet s'aligne avec le **Plan National de Développement (PND) 2024-2028**, notamment avec l'Axe 2 - Développement du capital humain et accès équitable aux services sociaux de base et l'Axe 4 - Amélioration de la production et développement des chaînes de valeurs, en contribuant de manière significative à la rédaction et à la révision des plans locaux de développement des zones cibles. Cela se fera à travers l'organisation de cadres de concertation technique, qui permettront, d'une part, de favoriser l'échange d'expertise et, d'autre part, de mettre en œuvre certaines activités du PND. Ces activités incluront le transfert de compétences par le biais de sessions de renforcement des capacités des autorités locales, ainsi que la réalisation d'infrastructures sociales de base.

Enfin, le projet s'aligne sur les objectifs du **Plan-cadre de Coopération des Nations-Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) 2023-2027** dont l'effet 1 du pilier Paix¹⁶ et les deux effets du pilier Prospérité¹⁷ font de la consolidation de la paix, la réconciliation nationale et l'accès à des infrastructures de qualité, durables et résilientes et de l'accès aux opportunités économiques une priorité du Système des Nations Unies et du Gouvernement pour le cycle à venir.

Enfin, ce projet est une contribution à la mise en œuvre du cadre d'alignement stratégique du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (2025 – 2028). Plus précisément, ce projet est en ligne avec le Résultat Stratégique 3 - **D'ici 2028, la population, notamment les femmes et les jeunes, accède de manière inclusive aux opportunités économique**

résilient et durable - et avec le Résultat Stratégique 4 - D'ici 2028, les tensions et les conflits violents entre les communautés, y compris entre les personnes retournées et les communautés d'accueil, sont réduits et la cohésion sociale est renforcée. A travers ses indicateurs, le projet contribuera à mesurer l'atteinte des résultats du cadre d'alignement stratégique.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Entre 2020 et 2023, le Fonds pour la consolidation de la paix a soutenu le premier projet pilote visant à mettre en œuvre les solutions durables pour les déplacés et personnes retournées en République centrafricaine. Mis en œuvre dans la Basse-Kotto et l'Ouham Pendé, ce projet implémenté par le PNUD et l'UNICEF, avec un budget de 3 M US\$, a permis de renforcer la résilience des populations en soutenant la réhabilitation d'infrastructures de base, la réinsertion socio-économique de déplacés et de retournés, et de renforcer le dialogue communautaire pour prévenir les conflits liés à l'installation ou à la réinstallation des populations ciblées par le projet.

Depuis 2023, le PBF finance également le projet visant à réduire les tensions et à renforcer la cohésion sociale entre les retournés et les communautés hôtes. Ce projet facilite l'accès aux pièces d'identité, aux moyens de subsistance et au processus de justice transitionnelle, et est mis en œuvre par l'OIM, le HCR et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR) dans neuf préfectures, dont la Nana-Mambéré et la Mambéré-Kadéï. Le projet actuel, qui sera mis en œuvre par l'OIM et le PAM, bénéficiera des atouts et de l'expérience de ces deux organisations, tant vis-à-vis des communautés que dans leurs relations de travail avec la BAD. De plus, il veillera à assurer une complémentarité avec le projet mentionné précédemment afin de renforcer l'impact catalytique des interventions, y compris, si nécessaire, par l'intégration des mêmes bénéficiaires. En effet, le projet mis en œuvre par l'OIM et le HCR, cible, pour une partie de ses activités, un certain nombre de bénéficiaires à accompagner à travers des formations professionnelles des femmes et des jeunes et le soutien à la mise en place d'activités génératrices de revenus (y compris pour les bénéficiaires qui opteront pour une activité agricole) ; toutefois, ce projet ne permettra pas le développement des chaînes de valeurs des filières agricoles choisies. Ainsi, intégrer les bénéficiaires du projet OIM/HCR à ce présent projet permettra de renforcer l'impact et garantir une meilleure durabilité des activités agricoles financées, assurant ainsi la complémentarité de deux actions financées par le PBF. En effet, le projet actuel apportera l'angle portant sur le renforcement de la productivité agricole des populations hôtes et retournés, ce qui marque la différence avec le projet mis en œuvre par OIM et HCR.

Par ailleurs, la Banque Africaine de Développement (BAD), par le biais de sa Transition Support Facility (TSF) et de son Fonds international pour le développement agricole (IFAD) – en soutien aux efforts de stabilisation entrepris par les autorités centrafricaines – a élaboré le Projet d'Appui au Développement des Filières Porteuses et Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes dans l'Agribusiness (PADFP-PEJA). Ce projet qui sera mis en œuvre dans les deux préfectures suscitées vise à promouvoir une croissance économique inclusive à travers le soutien aux secteurs porteurs (agriculture/élevage), le développement des infrastructures de base, le renforcement des capacités institutionnelles en vue de promouvoir la gouvernance et un environnement propice au développement du secteur privé.

Doté d'un budget de 30 millions de dollars, le projet contribuera à améliorer la production et la productivité agricoles durables, renforçant ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en réduisant la pauvreté. De façon spécifique, le projet comprend les interventions suivantes : (i) Mettre en place les Plans Locaux de Développement Agricole Durable (PLDAD) intégrant les questions climatiques pour servir de cadre de planification de toutes les interventions qui relèvent du secteur agro-Sylvo-Pastoral au niveau local ; (ii) Promouvoir les technologies modernes et climato-résilientes pour booster la productivité des filières végétales et animale (manioc, maïs, riz, Haricot rouge, Igname, Banane, des bovins, et de la volaille) de la région 2 ; (iii) Mettre en place un système approprié d'approvisionnement en intrants et équipements agricoles ; (iv) Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles des acteurs des filières agricoles résilientes au changement climatique ; (v) Créer les emplois pour les jeunes et les femmes à travers la promotion de l'entrepreneuriat agricole et de l'agrobusiness ; (vi) Mettre en place un mécanisme de financement à coût partagé (Matching grants) pour assurer le financement des entreprises agricoles et accompagner la mise en œuvre des sous-projets émanant des PLDAD ; et (vii) Améliorer la gouvernance du secteur agricole.

Au vu des populations cibles du projet et pour s'assurer qu'il contribue efficacement à la stabilisation et à la pacification des préfectures d'interventions, la BAD et le PBF sont convenus de la mise en œuvre conjointe du PADFP-PEJA, avec un financement complémentaire du PBF de 2 M US\$ de dollars destinés essentiellement à la mise en œuvre de solutions durables pour les déplacés et les réfugiés de retour, ainsi que pour les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet d'Appui au Développement des Filières Porteuses et Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes dans l'Agribusiness (PADFP-PEJA)	Banque Africaine de Développement via le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural/ 30,000,000 USD	Développement des filières agricoles	Le PBF contribuera à renforcer la composante cohésion sociale/solutions durables du projet PADFP-PEJA
Projet de réponse d'Urgence à la Crise Alimentaire en Centrafrique, PRUCAC (2 ans)	Banque Mondiale via le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural/ 10,000,000 USD	Assistance alimentaire et Renforcement des capacités des petits exploitants agricoles	Consolidation des acquis du projet et capitalisation des leçons tirées du projet dans la nouvelle proposition.
Projet de renforcement de la résilience communautaire (4ans)	BMZ/ 13,800,000 USD	Création d'actifs au niveau des ménages et au niveau communautaire	Les rapports des ateliers de planifications communautaires participatives (PCP) réalisés dans le cadre de ce projet vont servir de référence dans la

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
			réalisation des PCP et des Plans Locaux de Développement Agricole Durable (PLDAD)
Réduire les tensions et renforcer la cohésion sociale entre les retournés et les communautés hôtes à travers l'accès aux pièces d'identité, aux moyens de subsistance et au processus de justice transitionnelle	Peacebuilding Fund (\$ 2,989,489, dont \$ 1,847,799 pour l'OIM)	Les interventions du projet s'articulent autour de 3 objectifs stratégiques complémentaires qui visent à i) créer les conditions nécessaires à la régularisation administrative des retournés/rapatriés pour faciliter leur réintégration dans leurs droits (documents d'identité, titres fonciers, etc) y compris les droits liés aux questions de logements, terres et biens (LTB); ii) à ressouder les liens intercommunautaires en renforçant les liens économiques au sein des communautés et iii) à faciliter l'inclusion des retournés dans le processus de justice transitionnelle pour contribuer à lutter contre les préjugés et réduire les désirs de vengeance.	Le projet cible toutes les préfectures de la RCA, y compris donc celles visées dans le cadre du présent projet. Les activités du projet viseront à s'attaquer à d'autres facteurs de conflits au sein des préfectures de la Nana Mambere et de la Mambere Kadei et s'ajouteront ainsi aux efforts qui seront consentis dans le cadre ce présent projet et des efforts de la BAD pour consolider la paix et tacler les causes de conflit sous différents aspects. En outre, un aspect prépondérant du présent projet se focalise sur l'agriculture, en créant une synergie avec le projet mis en œuvre par la BAD, ce qui n'est pas présent dans le projet mis en œuvre par OIM et HCR.
Projet d'amélioration des conditions de vie des populations déplacées en RCA par une assistance multisectorielle	Bureau of Humanitarian Assistance (BHA) / \$13,500,000	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations touchées par les catastrophes grâce à la collecte de données et au partage d'informations, à une réponse souple et rapide en matière d'abris et de NFIs, à la reconstruction d'abris dans les zones de retour et de réinstallation et au	Ce projet porte aussi sur la fourniture de solutions durables au déplacement des populations en République Centrafricaine, notamment la construction d'abris et de latrines en matériaux locaux durables et la fourniture d'activités génératrices de revenus. L'expertise engrangée par OIM sur ce projet et

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
		développement des moyens de subsistance.	la capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises sera un atout indispensable pour la mise en œuvre de ce présent projet.
Améliorer les conditions de vie des populations affectées (IDPS et rapatriés) en République centrafricaine par le biais d'une assistance multisectorielle	Bureau of Humanitarian Assistance (BHA) / \$11,950,000	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations touchées par les catastrophes grâce à la collecte de données et au partage d'informations, à une réponse souple et rapide en matière d'abris et de reconstruction d'abris dans les zones de retour et de réinstallation, ainsi qu'au développement des moyens de subsistance.	Ce projet porte aussi sur la fourniture de solutions durables au déplacement des populations en République Centrafricaine, notamment la construction d'abris et de latrines en matériaux locaux durables et la fourniture d'activités génératrices de revenus. L'expertise engrangée par OIM sur ce projet et la capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises sera un atout indispensable pour la mise en œuvre de ce présent projet.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** – Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Selon l'analyse contextuelle, l'objectif principal de ce projet est d'aider les populations des zones de retour et les autorités centrafricaines à combattre les facteurs à l'origine des tensions. Le projet met donc l'accent sur la consolidation de la paix en renforçant le tissu social entre les personnes déplacées et les résidents des zones de retour, tout en facilitant l'accès à des logements durables, à des terres et à des activités agricoles communautaires.

Les interventions du projet s'articulent autour de deux objectifs stratégiques complémentaires, visant à créer un environnement favorable à la mise en œuvre des activités du projet PADFP-PEJA de la BAD. Cela passe notamment par le renforcement de la cohabitation pacifique, de la cohésion sociale, ainsi que par la prévention et la gestion positive des conflits, en particulier ceux liés au foncier (résultat 1). Le projet facilitera également l'accès à des logements et latrines durables, ainsi qu'à des opportunités économiques et à des compétences techniques dans le secteur agricole (résultat 2).

L'objectif stratégique 1 de ce projet est de renforcer le dialogue entre les communautés pour favoriser la compréhension des défis communs, facilitant ainsi le vivre-ensemble la cohabitation pacifique, la prévention/et la gestion des conflits inter et intracommunautaires.

A travers des instances de dialogue participatif, les communautés seront en mesure de traiter les problèmes, de proposer des solutions consensuelles et de planifier des actions à court et moyen terme impliquant toute l'engagement de la communauté.

Afin de prévenir les risques de tensions liées à l'accès aux ressources naturelles par les déplacés/retournés, des activités de dialogues communautaires, à travers les comités locaux de paix et de réconciliation seront instaurés. Les comités, incluant naturellement les leaders religieux, les autorités administratives locales, seront organisées autour de ces problématiques de logement, terre et bien (par exemple grâce à un appui à la mise en place de cadre de gestion à l'amiable des problèmes LTB ou encore la sensibilisation pour l'octroi de terrain servant à la construction des abris avec délivrance des titres fonciers gratuitement par les autorités compétentes). Le processus impliquera obligatoirement les autorités traditionnelles qui sont en général les premiers acteurs consultés en cas de litige dans ce domaine. En outre, le processus inclura, à toutes les étapes, les femmes et les jeunes qui sont des acteurs de paix dans leurs communautés et dont l'implication dans les activités de médiation permet d'avoir un impact plus important. Des sessions de sensibilisations sur les lois nationales existantes en matière de gestion du foncier, des ressources naturelles, du civisme, du droit des réfugiés et les déplacées seront organisées. En outre, le projet aidera les communautés à la rédaction de document d'entente sur les modes de gestion des ressources faisant l'objet de convoitise.

Par ailleurs le projet vise à favoriser un retour apaisé à travers l'accès aux logements et latrines plus sécurisés via la construction des abris et latrines en matériaux locaux semi durables à savoir les briques en terre cuite avec des toitures en tôles. L'assistance sera individuelle et/ou communautaire à la fois en fonction de la spécificité des activités tout en visant les ménages les plus vulnérables (femmes veuves cheffes de ménages, personnes vivant avec un handicap, personnes âgés, femmes enceintes, femmes allaitantes, enfant chef de ménage etc.).

Toutes les activités seront minutieusement consignées dans des outils de planifications qui précisent les rôles, les droits et devoirs des différentes composantes socio-professionnelles de la localité ainsi que les modes de gestion y relative.

L'objectif stratégique 2 vise à améliorer les moyens de subsistance des personnes retournées et les populations autochtones afin de lever en partie la pression démographique que peuvent subir les zones de retour et créer de la cohésion autour de la réintégration et l'intégration. En effet, il s'agira d'offrir un paquet minimum d'activités de soutien aux activités agricoles pour les personnes déplacées et contribuer à leur stabilité. Ce paquet pourra être complété par les interventions du PADFP-PEJA prévues en 2026. Les femmes et les jeunes seront la cible prioritaire pour le développement des activités agricoles avec structuration des petits exploitants agricoles des ménages cibles en groupements inclusifs agricoles. En effet, les femmes représentent plus de 75 pour cent de la main-d'œuvre agricole en RCA, alors que leur travail est peu valorisé et elles n'ont pas un accès égal aux retombées économiques de leur labeur. Une meilleure allocation des ressources aux femmes en RCA pourra améliorer de manière significative la croissance globale de la productivité agricole. En outre, les jeunes

représentent un potentiel de développement économique au niveau local très important, d'où l'importance de les cibler prioritairement.

Lors des ateliers de planification communautaire participative qui seront organisés dans le cadre de ce projet dans les 40 communes d'intervention du PADFP-PEJA et dont les rapports serviront de référence dans l'élaboration des Plans Locaux de Développement Agricole Durable (PLDAD), les stratégies et modes d'attribution des terrains seront clairement établis. Les autorités locales en charges de la gestion de la terre et de l'agriculture seront également impliquées dans les discussions qui se veulent être les plus inclusives possibles. Le PLDAD capitalisera donc sur les résultats du projet du PBF qui aurait créé un cadre favorable au retour des personnes déplacées dans leurs communautés ; ce qui constitue un préalable pour la réussite du PADFP-PEJA.

- b) Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

Les préfectures de la Nana Mambere et de la Mambere Kadei font toutes deux face à des dynamiques de retour de personnes déplacées internes au sein des localités, ce qui représente un défi en termes d'intégration de ces populations, notamment au niveau de la cohésion sociale, de la coexistence pacifique entre les communautés hôtes et les populations retournées/rapatriées, de l'accès aux terres et à des logements surs et dignes, mais aussi en termes d'accès aux ressources et infrastructures de base qui sont jugées insuffisantes.

En outre, les défis structurels couplés aux dynamiques de retour importantes et aux ressources insuffisantes, mettent en exergue les difficultés socio-économiques des ménages, notamment en termes de pratique d'une activité génératrice de revenus durable, rentable et propice au développement socio-économique des deux préfectures, dont l'activité principale est l'activité agricole.

Les femmes font face à des inégalités de genre et de la violence, principalement du fait des déséquilibres ancrés dans les relations de pouvoir ; elles ont, de ce fait, un accès inégal aux opportunités économiques, entre autres. En outre, les jeunes victimes aussi des violences, font aussi face au désœuvrement par le manque d'opportunités, d'activités, la précarité financière et les difficultés d'accès aux services sociaux de base, renforçant ainsi leur vulnérabilité. De ce fait :

SI les conditions d'une réinstallation pacifique des ménages déplacés internes et retournés sont créées (notamment avec la participation active et implication des autorités locales et traditionnelles) ;

SI la capacité de la communauté à faire face à l'instabilité et à devenir un acteur actif et un catalyseur de la cohésion sociale est renforcée et consolidée, notamment grâce à une participation accrue des femmes et des jeunes aux mécanismes de prise de décision établis au niveau communautaire ;

SI les mécanismes de dialogue et de médiation établis incluent la participation des autorités locales et traditionnelles, des groupes minoritaires et des femmes et jeunes aux mécanismes de prévention et de résolution des conflits, à la résolution des problèmes fonciers, de logement et de propriété, et encouragent leur participation à des activités socio-économiques qui entraînent la restauration des services socio-économiques de base ;

SI les ménages déplacés internes et retournés bénéficient d'un accompagnement en abris et d'opportunités agricoles et en entrepreneuriat jeune au même titre que les communautés d'accueil dans le cadre du projet mis en œuvre par la Banque Africaine de Développement ;

ALORS, le risque de violence locale diminuera, la prise de décision à travers les mécanismes communautaires augmentera, les intentions de retour et l'intégration locale des personnes déplacées internes augmentera.

ET les communautés de retour bénéficieront de facteurs physiques, humains, institutionnels favorables à une cohésion sociale et une coexistence pacifique.

- c) Fournir une description narrative des principales composantes du projet-** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1 : Les tensions et les conflits violents entre les communautés, y compris entre les personnes retournées et les communautés d'accueil, sont réduits et la cohésion sociale est renforcée

Ce résultat vise à favoriser un climat de paix, de stabilité et de cohésion sociale pacifique au sein des communautés cibles qui accueillent notamment des personnes déplacées et/ou retournées. En effet, dans un premier temps, ce résultat permettra, avec l'appui des comités locaux de paix et de réconciliation, des autorités locales et traditionnelles, de la société civile y compris des organisations de femmes et de jeunes, d'organiser des activités visant à favoriser le vivre-ensemble, l'acceptation, la gestion positive et pacifique des conflits inter et intra-communautaires, y compris les conflits qui sont liés à l'accès au foncier. Les femmes et les jeunes seront mis au cœur de ces activités du fait du rôle central qu'ils jouent, en tant qu'acteurs de paix, dans la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Le projet veillera aussi à une bonne représentativité des femmes (au moins 40%) au sein des comités locaux de paix et de réconciliation.

En outre, à travers ce résultat, un plaidoyer sera fait pour favoriser l'accès aux terres pour les communautés, y compris les personnes déplacées et/ou retournées et en particulier les femmes et les jeunes, souhaitant s'installer durablement dans les préfectures de la Nana Mambere et de la Mambere Kadei. L'accès aux terres, accordé par les autorités locales avec

des documents officiels émis par les préfets, leur permettra ainsi de bénéficier de logements durables dans le cadre du projet, mais aussi de développer une activité agricole. Un ciblage équitable des personnes les plus vulnérables au sein de ces catégories de population (populations déplacées, retournées, communautés d'accueil, femmes, jeunes) sera fait en impliquant les autorités locales et traditionnelles et les représentants des populations déplacées/retournées et les représentants des femmes et des jeunes.

Concernant l'aspect psychosocial, il est souvent noté des séquelles au niveau psychologique et mental chez les personnes déplacées, dû à leur déplacement et aux difficultés rencontrées pendant la période. Dans le cas où certains des bénéficiaires de ce projet présenteraient des besoins en accompagnement en Santé mentale et appui psychosocial, ceux-ci seront référés vers le projet de l'OIM et du HCR mis actuellement en œuvre sous financement PBF dans les mêmes préfectures. Une synergie sera aussi assurée avec d'autres projets mis en œuvre par les agences du système des Nations Unies en RCA et qui comprennent des activités portant sur l'accompagnement en Santé mentale et l'appui psychosocial.

Dans la même logique, des actions de formation et de renforcement de capacités seront mises en œuvre à destination des entités locales (autorités locales, leaders communautaires et religieux) afin de transmettre les outils de gestion et de mitigation des conflits en lien avec les Logements, Terres et Biens. Une attention particulière sera portée à l'inclusion d'au moins 40% de participantes femmes dans ces actions de formation et de renforcement des capacités. En outre, les actions de formations et de renforcement de capacités pourront également être des forums de réflexions plus spécifiques autour de la question de l'accès des femmes à la terre, question particulièrement sensible en RCA eu égard aux freins socio-culturels.

Les deux premières années (2025 et 2026) du PADFP-PEJA, qui coïncident avec la durée du projet d'appui aux solutions durables pour les personnes déplacées des préfectures de la Mambéré-Kadéï et de la Nana-Mambere du PBF, seront consacrées à l'établissement des mécanismes de coordination du projet et à l'élaboration des Plans Locaux de Développement Agricole Durable (PLDAD). En plus des actions visant à renforcer la cohésion sociale et à soutenir la construction de logements pour les personnes déplacées, des interventions seront mises en place pour appuyer leurs activités agricoles, afin de favoriser leur stabilisation. Ces activités constituent une préparation essentielle pour le développement ultérieur des filières agricoles dans le cadre du PADFP-PEJA. Ces actions, lorsqu'elles sont bien coordonnées, peuvent avoir un impact significatif sur l'amélioration des moyens d'existence des communautés agricoles

Les infrastructures telles que les installations d'eau et d'assainissement sont cruciales pour aider les personnes déplacées à se réintégrer dans leurs communautés d'origine. Elles fournissent les services de base nécessaires pour une vie stable et digne. Ces activités seront exécutées dans le cadre du projet PBF pour stabiliser les personnes déplacées et les positionner pour bénéficier du paquet d'interventions, plus ou moins consistant du PADFP-PEJA.

Produit 1.1 Le dialogue entre les personnes retournées, déplacées et les communautés hôtes est renforcé pour favoriser les solutions permettant une cohabitation pacifique, une gestion durable et équitable du patrimoine commun, et un accès apaisé au foncier.

- Activité 1.1.1 : Identification et redynamisation des comités locaux de paix et de réconciliation (CLPR) existants
- Activité 1.1.2 : Appuyer les CLPR en moyens nécessaires en vue de la sensibilisation/information des communautés sur la paix, la réconciliation et la cohésion sociale dans les localités ciblées
- Activité 1.1.3 : Organisation d'activités d'information et de sensibilisation avec l'appui des organisations de femmes et des jeunes, à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation, de théâtres participatifs sur l'acceptation, la cohabitation pacifique auprès des communautés d'accueil, des déplacés internes et des retournés
- Activité 1.1.4 : Organisation de sessions de renforcement des capacités sur les questions foncières, notamment la gestion positive et pacifique des conflits liés au foncier, ainsi que les concepts de genre et l'accès des femmes à la répartition des terres, au profit des membres des CLPR, des autorités locales, leaders communautaires et religieux, et des organisations de la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes)
- Activité 1.1.5 : Organisation de dialogues communautaires, avec l'appui des CLPR, des autorités locales et traditionnelles, et des organisations de la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) autour des questions d'intégration au sein de la communauté des personnes déplacées et/ou retournées et des questions d'accès aux terres
- Activité 1.1.6 : Identification des activités promouvant le développement et la résilience des communautés, en particulier celle des femmes et des jeunes, à travers les Planifications Communautaires Participatives (PCP).
- Activité 1.1.7 : Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour un accès durable des communautés (y compris les femmes et les jeunes) aux terres pour la construction d'un abri durable et/ou la pratique d'une activité génératrice de revenus
- Activité 1.1.8 : Identification des ménages déplacés, retournés et membres des communautés d'accueil vulnérables
- Activité 1.1.9 : Construction d'abris et latrines pour les ménages déplacés, retournés et membres des communautés d'accueil vulnérables sur des terres qui leur ont été effectivement octroyées.
- Activité 1.1.10 : Aménagement d'espaces verts, d'espaces communautaires communs et organisation d'activités de reboisement à travers des activités de Cash For Work.

Produit 1.2. Les personnes déplacées et communautés hôtes ciblées ont accès aux connaissances, compétences et moyens nécessaires pour la pratique d'activités productives durables et résilientes.

- Activité 1.2.1 : Identification et plaidoyer pour la mise à disposition des sites maraichers et des espaces à forte production agricole pour les champs communautaires. Cette activité inclura les démarches auprès des leaders villageois pour dédier des espaces de production aux femmes et jeunes. Le consensus entre les acteurs est recherché dans l'octroi des sites qui sera sanctionné par des titres fonciers délivrés à cet effet. Ce processus permettra d'instaurer un dialogue sur la gestion du terroir en prélude aux investissements du PADFP-PEJA.
- Activité 1.2.2 : Mise en groupement des communautés (notamment les femmes et les jeunes) et/ou identification et redynamisation des groupements déjà existants pour la pratique d'activité agricole. En collaboration avec les Directions régionales de

l'ACDA et l'ANDE, un diagnostic organisationnel sera fait dans l'ensemble des zones d'intervention pour cartographier les structures existantes, leur profil professionnels et leur fonctionnalité. Une ingénierie sociale approfondie et inclusive sera mise en œuvre pour préparer les mentalités aux processus de professionnalisation en filières agricoles prenant en compte les potentiels des femmes et des jeunes dans la production agricole.

- Activité .1.2.3 : Distribution des vivres, semences maraichères, vivrières et autres intrants agricoles aux groupements agricoles identifiés/formés. Il s'agit d'appui incitatif pour accompagner le processus du dialogue social et la mobilisation communautaire pour adhérer aux objectifs globaux du PADFP-PEJA.
- Activité .1.2.4 : Accompagnement des communautés cibles sur les itinéraires techniques de production agricole à travers l'identification des besoins spécifiques des communautés en termes de connaissances et de ressources agricoles, l'organisation des sessions de formation sur les meilleures pratiques agricoles, les démonstrations pratiques, le suivi régulier pour évaluer l'adoption des techniques et leur impact sur la production,
- Activité .1.2.5 : Appuyer la création d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit par les groupements agricoles. Cela permettra aux femmes et aux jeunes d'accéder à un système de finance inclusif, adapté aux conditions modestes des bénéficiaires.

Produit 1.3 : Les communautés accèdent et gèrent efficacement des infrastructures socio-économiques de base, y compris les systèmes hydrauliques propres et durables

- Activité 1.3.1 : Construction/réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base et d'un système d'approvisionnement en eau des sites maraichers et optimisation hydraulique (réfection du réseau de distribution d'eau et réalisation des nouveaux points d'eau) en faveur des communautés ciblées,
- Activité 1.3.2 : Formation des communautés (en particulier les jeunes et femmes) à la gestion, la maintenance des infrastructures socio-économiques et systèmes hydrauliques mis en place.

d) Ciblage du projet – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

▪ **Ciblage géographique**

Les préfectures de Nana-Mambéré et Mambéré-Kadéi, situées à plus de 450 kilomètres de la capitale Bangui sont des zones frontalières avec le Cameroun. Les activités principales qui y sont pratiquées sont le commerce, l'agriculture, l'élevage et le travail dans les mines. Malgré les ressources minières et la situation géographique qui rendent propices ces deux préfectures aux échanges commerciaux de premier plan, cette zone est à l'image de l'ensemble du pays, affectée par des problèmes structurels préexistants à la crise politico-militaire débutée en 2013. Ces problèmes incluent la pauvreté chronique, le manque d'infrastructures et les défis d'accès aux services sociaux de base telles que l'eau, la santé et l'éducation.

D'après la situation projetée en mars-août 2024 du Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC), les préfectures de la Nana-Mambéré et de la Mambéré-Kadéi sont au niveau 3 d'indice d'insécurité alimentaire en raison de facteurs contributifs aggravants tels que le faible accès à l'eau potable, la situation sécuritaire volatile, les faibles moyens financiers des ménages qui compliquent l'accès alimentaire et l'occurrence d'épidémies telles que le paludisme et la rougeole.

Le ciblage géographique du projet a été défini en consultation avec les autorités nationales en charge de faciliter le retour et la réinstallation des déplacés et réfugiés, tout en respectant l'alignement avec les zones définies pour la mise en œuvre du projet de la BAD. Il s'agit plus particulièrement du ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et la Réconciliation nationale, de la Commission nationale des mouvements de population et de la Commission nationale des réfugiés. Ce projet cible principalement les communautés hôtes, retournées et rapatriées, les autorités locales dans les zones de retour importantes des retournés (ex-déplacés internes) et des rapatriés (ex- réfugiés en dehors du pays). Ainsi les interventions auront lieu dans les préfectures de Nana-Mambere et Mambere Kadei.

▪ Ciblage des bénéficiaires

Ce projet bénéficie aux personnes retournées internes et rapatriées ainsi qu'aux communautés hôtes vivant dans leur zone de retour, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes (notamment chef de famille). En effet, dans le contexte du conflit ces groupes sont en situation de vulnérabilité accrue. Il s'agit de conduire auprès de chaque catégorie de personnes (rapatrié, retourné, IDP, hôte) une évaluation en vue d'établir un profilage structuré établissant clairement les besoins immédiats, les orientations et acquis professionnels, les perspectives et préférences individuelles et collectives en termes de soutien. Une base des données sera établie et mise à la disposition du PADFP-PEJA pour faciliter l'organisation des filières de production et les chaînes des valeurs qui s'y rattachent.

Les équipes de l'OIM et du PAM établiront ou renforceront les comités locaux (existants) dans les zones d'intervention. Les comités locaux seront composés des autorités locales, ainsi que de représentants des différentes couches sociales et communautés présentes dans la zone d'intervention. L'objectif principal sera d'assurer la participation des communautés à toutes les phases du projet. L'OIM et le PAM identifieront et valideront, avec le soutien du comité local, les bénéficiaires de la construction des abris et latrines, et définiront, toujours avec le soutien du comité local, les critères de vulnérabilité qui guideront ensuite le processus de sélection des bénéficiaires du projet. Les équipes de l'OIM et du PAM superviseront la définition de ces critères de vulnérabilité, qui devront prendre en compte les vulnérabilités spécifiques suivantes : veuves, mères allaitantes, femmes chefs de famille, personnes souffrant de maladies chroniques, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, hommes veufs chefs de famille, jeunes. Les critères de sélection seront pondérés en fonction du nombre de personnes dans le ménage afin d'affiner la sélection. En outre, les bénéficiaires seront identifiés parmi les ménages qui reviennent dans la zone d'intervention et qui, d'après une évaluation initiale, ont besoin d'un abri durable. Les équipes de l'OIM et du PAM mettront un accent particulier sur la protection des personnes vulnérables qui sont particulièrement exposées aux risques sanitaires et sécuritaires. Ainsi, afin d'éviter toute incidence sur la protection, les informations sur le processus de sélection et les critères eux-mêmes seront largement diffusés.

Les femmes seront fortement encouragées à participer dans les activités (notamment dans la composition des comités) et à en prendre le lead; un quota leur sera dédié. Le projet accordera une attention particulière à la prise en compte des besoins des personnes à besoin spécifique pour assurer une inclusion totale de toutes les couches sociales de la zone cible.

Ce projet cible également les autorités locales en vue de renforcer leurs capacités en matière de résolution des conflits liés à la terre mais aussi prévenir les potentiels conflits pouvant entraver le vivre ensemble des communautés. Les leaders communautaires, les organisations de jeunes et de femmes/filles, ainsi que les personnes en situation de handicap participeront directement à la mise en œuvre du projet. Cette approche ciblant à la fois les autorités, les populations garantira un partenariat et une réelle appropriation nationale du projet grâce à la participation de ces entités comme principaux acteurs du projet. Cela est gage également de la pérennité du projet et de son impact.

Après la sélection des bénéficiaires directs du projet, une analyse sera organisée par l'équipe projet avec l'appui de la communauté pour une mise en place de la stratégie adaptée aux besoins des personnes ayant des besoins spécifiques.

A noter que, si la temporalité en termes de mise en œuvre des projets le permet, une harmonisation sera faite avec la BAD sur la sélection des bénéficiaires, notamment en termes de critères de sélection, et des échanges sur les listes de bénéficiaires seront menés afin de s'assurer que certains bénéficiaires ne soient pas dupliqués dans les deux projets. En outre, cette harmonisation et synergie avec la BAD au niveau du ciblage des bénéficiaires permettra d'avoir un effet catalytique sur les actions menées envers les bénéficiaires dans le cadre des deux projets.

Bénéficiaires directs du projet				
Activités	Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Membres des CLPR identifiés, redynamisés et appuyés	Communauté hôte	8	12	20
Construction des abris et latrines pour les ménages déplacés et membres des communautés d'accueil vulnérables	Retournés, communauté hôte	510	490	1000
Appui aux activités génératrices de revenu	Retournés, communauté hôte	51	49	100
Distribution des semences maraichères, vivrières et autres intrants agricoles	Retournés, communauté hôte, rapatriés	510	490	1000
Construction/réhabilitation des infrastructures socio-économique de base et d'un système d'approvisionnement en eau des sites maraichers et optimisation hydraulique (réfection du réseau de	Retournés, communauté hôte, rapatriés	765	735	1500

distribution d'eau et réalisation des nouveaux points d'eau) en faveur des communautés ciblées				
Bénéficiaires indirects : les bénéficiaires indirects seront 30% de la population déplacée environ 4500 personnes et les personnels des services déconcentrés de l'état impliqués dans la gestion et consolidation de la paix, aussi le service cadastral ainsi que la direction régionale de l'agriculture. Le mécanisme de coordination entre ce projet et celui de la BAD évitera les doublons dans les réponses et promouvra la complémentarité. Les critères de sélection des bénéficiaires de ce projet seront développés et communiqués à la communauté afin d'éviter les mécontentements pour ceux qui ne seront pas sélectionnés. Les activités de formation et sensibilisation seront menées conjointement pour les bénéficiaires des deux projets. Les projets utiliseront les mêmes structures de gouvernance au niveau national et dans le cas possible au niveau des équipes de gestion des projets.				

Lors de l'élaboration de cette proposition de projet, les agences récipiendaires se sont assurées d'évaluer les risques de générer des effets négatifs sur les communautés sur le court ou long terme à travers la mise en œuvre des activités et déterminer les mesures de mitigation à mettre en place. Par ailleurs, une analyse et compréhension du conflit a aussi été prise en compte, afin de mieux comprendre le contexte et s'assurer que les interventions proposées sont appropriées pour le contexte, acceptable pour les populations locales et ne vont pas à l'encontre des plans de développement locaux. En outre, tout au long de la mise en œuvre du projet, les différentes agences récipiendaires s'assureront que les interventions planifiées n'auront pas d'impact négatif inattendu sur les bénéficiaires et les communautés de l'Ouham en général, notamment sur leur sécurité, leur dignité. Pour ce faire, plusieurs mesures seront prises notamment :

- Des mesures visant à atténuer les effets négatifs prédéterminés
- Des mesures visant à garantir que les projets s'appuient sur les capacités locales et les renforcent (pour prévenir la dépendance)
- La mise en place d'un système de gestion des plaintes et remontée des feedbacks
- Une communication régulière et le partage d'informations avec les bénéficiaires
- La mise en place d'un mécanisme de suivi des effets négatifs créés par l'intervention
- Les mesures visant à assurer une représentation adéquate des groupes marginalisés et défavorisés
- Des missions d'appui, de suivi ou d'évaluation prenant en considération le principe « Ne pas nuire »
- La mise en place d'un mécanisme de gestion et de protection des données
- La formation et gestion des équipes et des partenaires en lien avec le concept Do no harm
- Une collecte de données ventilées selon les catégories les plus vulnérables.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des

mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Ce projet, qui soutiendra la mise en œuvre d'activités liées à la cohésion sociale, à la prévention des conflits, et à la promotion de solutions durables pour les personnes déplacées internes et les retournées en République centrafricaine, vient en complément d'un autre projet, financé par la BAD (le Projet d'Appui au Développement des Filières Porteuses et à la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes dans l'Agribusiness (PADFP-PEJA)), visant à améliorer la production et la productivité agricoles durables pour contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la réduction de la pauvreté.

Les agences récipiendaires directes du projet PBF sont l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). L'OIM est chef de file du projet.

L'OIM en RCA joue un rôle majeur dans l'appui aux personnes affectées par les conflits, les catastrophes naturelles et en situations de déplacement, de réinstallation et de retour, ainsi que l'amélioration de l'accès aux infrastructures sociales de base dans plusieurs localités. A ce jour, l'OIM a soutenu 2.100 ménages (soit 10.500 personnes) retournés/relocalisés/assistés par le biais de l'aide au retour de 2019 à 2022 à Bangassou, Kaga Bandoro, Paoua et Ndele. Aussi, 5.000 ménages (25.000 personnes) retournés /réinstallés/intégrés localement par le biais d'une aide au retour, en 2023 dans les villes de Bria, Kaga Bandoro et Bambari. Cet appui au retour des personnes déplacées se poursuit dans les villes de Bria, Kaga Bandoro, Bambari, Batangafo, Alindao et Birao avec le soutien financier de BHA (*Bureau of Humanitarian Assistance*) et European Civil Protection and Humanitarian Aid Operation (ECHO) et pourra s'étendre aux préfectures de Nana Mambere et Mambere Kadei grâce à ce financement du PBF. En effet, grâce à ce financement, OIM débutera l'assistance aux solutions durables par la construction d'abris qui se présente comme première réponse aux solutions durables en faveur des personnes déplacées. La complémentarité avec le financement de la BAD favorisera, la réalisation des activités sociales de base, qui assurera la réduction des risques de conflits autour des infrastructures existantes et garantira de ce fait une cohésion sociale entre les populations autochtones et les retournés.

Le PAM pour sa part a mis en œuvre de 2021 à 2023 un Projet de Réponse d'Urgence à la Crise Alimentaire en Centrafrique (PRUCAC), un projet du Gouvernement de la République Centrafricaine financé par la Banque Mondiale. Ce projet a permis d'augmenter la productivité agricole des ménages vulnérables des communautés locales. En outre, le PRUCAC a structuré les petits producteurs agricoles en groupements, offert des formations thématiques sur la gestion des récoltes et distribué le matériel et équipements pour la réduction des pertes post-récoltes et facilité l'accès au marché des petits producteurs. Le projet a touché 3162 petits exploitants agricoles, membres des communautés locales mais n'a pas touché les déplacés et les peuples autochtones de la Mambéré-Kadéï. Avec ce projet, le PAM a préparé le terrain au PASTAC-PEJA de la Banque Mondiale. En effet, l'encadrement des petits exploitants agricoles organisés en groupements sera facilité. Le PADP-PEJA renforcera les capacités productives des groupements à travers la distribution des intrants agricoles et l'encadrement technique et relèvera les défis rencontrés par le PRUCAC.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget	Emplacement des bureaux	Nombre de personnel existant (et	Experts techniques existants
---------------------------	--------------------------------------	-------------------------------	-------------------------	----------------------------------	------------------------------

		(donateurs etc.)	dans le pays	combien dans les zones du projet)	pertinents au projet
Organisation bénéficiaire : OIM	45 millions de dollars	Bureau of Humanitarian Assistance (BHA), ECHO, Peacebuilding Fund (PBF), US Government, Banque Mondiale, Fonds Humanitaire	Bangui, Bria, Bambari, Kaga Bandoro, Ndele, Paoua, Birao, Bangassou, Batangafo	172 staffs, y compris 37 femmes et 135 hommes)	Program Coordinator, Protection officer, Transition and Recovery Officer, Emergency officer
Partenaires d'exécution : OCHA, INTERSOS, PARET, Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale					
Organisation bénéficiaire : PAM	97 854 266.09	Canada, European Commission, France, Germany, Japan, Private Donors, Russian Federation, Sweden, Switzerland, UN CERF, UN COUNTRY BASED POOLED FUNDS, United Kingdom, USA	Bangui, Bouar, Bossangoa, Bangassou, Bambari, Birao, Paoua, Kaga Bandoro	Au total 346 staffs, soit 281 staffs nationaux et 65 staffs experts internationaux	Experts en Résilience, en sécurité alimentaire et Nutrition, en génie civil et experts en logistique
Partenaires d'exécution : un processus de sélection sera conduit en vue d'identifier les partenaires d'exécutions.					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

L'OIM en tant qu'agence lead assurera la coordination générale des activités du projet au quotidien ; la mise en œuvre, le suivi des plans de travail annuels et l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux résultats, afin de rendre compte de l'exécution des activités et des ressources et consolider le rapport de progrès conformément au format et calendrier convenus. Cette rubrique inclut également les activités de communication et de visibilité du projet. L'OIM aura également la charge du processus de recrutement du/de la coordinateur(trice) du projet. L'OIM assurera le dialogue avec les parties prenantes et le rappel des rôles des différents intervenants devraient permettre d'éviter tout chevauchement et dispersion d'efforts et d'énergie.

En outre, en tant qu'agence lead, OIM assurera la liaison régulière avec la BAD et ses partenaires de mise en œuvre pour s'assurer de la complémentarité des actions. Comme décrit dans l'annexe portant sur les modalités opérationnelles de partenariat entre la BAD et le PBF, des réunions et rencontres régulières seront organisées entre l'équipe du projet PBF et l'équipe de projet de la BAD pour informer des avancées des deux projets, des points de synergie, des nécessités de renforcer la collaboration et prendre des mesures d'ajustement si nécessaire.

Le projet sera mis en œuvre conjointement par l'OIM et le PAM, en synergie avec l'équipe de projet de la BAD. En effet, pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités, l'OIM et le PAM travailleront en étroite collaboration et synergie et s'appuieront sur l'expertise des membres de l'équipe de projet de la BAD, en particulier ceux du coordonnateur de projet, du chargé de Suivi-Evaluation, de l'environnementaliste, du chargé des questions de Genre et de l'agroéconomiste. L'OIM et le PAM, en plus de l'équipe de la BAD mettront également à disposition des expertises spécialisées pour renforcer l'équipe de la BAD, en particulier dans le domaine des solutions durables.

S'agissant de l'équipe de projet de l'OIM, elle se composera d'officiers chargés de la gestion du projet, d'ingénieurs en génie civil avec des compétences/expérience en construction des abris et des latrines. A cela, s'ajouteront un assistant en activités génératrices de revenus et des mobilisateurs communautaires, tous basés sur le terrain.

Le PAM sera responsable de recrutement d'une équipe composée des experts en résilience, en sécurité alimentaire, en génie hydraulique et en logistique. Un expert en résilience sera désigné pour être le pont focal du projet au niveau du PAM et coordonnera la mise en œuvre opérationnelle des activités du projet avec l'OIM. L'intervention sera en lien avec la conduite des planifications communautaires participatives, des Plans Locaux de Développement Agricole Durable (PLDAD), les activités de mise en place d'infrastructures hydrauliques et renforcement de la résilience communautaire. L'équipe de mise en œuvre du projet sera composée de l'unité résilience et de l'équipe programme du bureau de terrain du PAM à Bouar.

Equipe chargée de la gestion du projet

Agence	Position et grade	Responsabilité	Localisation géographique	Coût total	Contribution PBF	% PBF
OIM	Chargé de Programmes (P2)	Chargé de Programmes qui sera affecté au projet fera la coordination avec	Bangui	156,000	46,800	30%

	Déjà recruté	les unités de support (finances, logistique, RH). En outre, avec l'appui de l'assistant.e de projet et l'ingénieur, il sera aussi en charge du suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain. Il est en charge aussi de la rédaction et soumission des rapports. Enfin, il assure la liaison avec l'autre agence récipiendaire, le bailleur et la Banque Africaine de Développement				
	Assistant.e Senior de projet (G6) <i>A recruter</i>	Il.Elle sera un support technique et administratif pour le Chargé de programme et pour l'équipe du projet. Il.Elle sera aussi chargé du déroulement des activités sur le terrain et fera la liaison avec les autorités locales.	Berberati/Bo uar	72,000	72,000	100%
	Ingénieur Shelter (G5) <i>A recruter</i>	Il.Elle sera chargé de la supervision de la construction des abris et latrines et de l'assurance qualité des travaux.	Berberati/Bo uar	26,400	26,400	60%
PAM	Chargé Programme CST2 (déjà recruté)	Le staff fera le Point focal du projet au niveau du PAM, en assurant la liaison avec les équipes de l'OIM et de la BAD et participant à toutes les rencontres de coordination.	Bangui	309, 657	77, 414	25%
	Chargé Programme NOA (A recruter)	Le staff sera OIC du PF du projet et sera chargé particulièrement de la supervision générale des activités	Bangui	85, 082	85,082	100%

		du projet sous le mandat du PAM.				
	Assistant.e Senior de projet (G6)	Le/la staff basé à Bouar se chargé de faire le suivi opérationnel du projet auprès des communautés bénéficiaires. IL/elle supervisera l'ONG qui sera recruter pour exécuter les activités.	Bouar	60,000	60,000	100%

Le projet se reposera sur le comité de pilotage pour la consolidation de la paix qui sera mis en place par le PBF dans le cadre du suivi de l'alignement des résultats stratégiques du Cadre de Résultats Stratégiques 2025-2028. Ce comité de pilotage aura pour mission de fournir des orientations stratégiques et de suivre les activités de consolidation de la paix au niveau national. Il sera coprésidé par le ministre de l'Économie, de la Planification et de la Coopération internationale, ainsi que par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies. Les coprésidents organiseront des réunions au besoin et seront responsables, entre autres, de :

- Partager les analyses de contexte, les données et les programmes pertinent liés à la consolidation de la paix.
- Fournir des orientations stratégiques pour la priorisation des interventions en matière de consolidation de la paix, y compris des zones géographiques.
- Superviser la mise en œuvre et l'avancement du portefeuille PBF, et décider des réorientations stratégiques nécessaire.
- Mener des missions conjointes de suivi et d'évaluation sur le terrain en coopération avec les partenaires de mise en œuvre.

Le représentant de la Banque Africaine de Développement fera partie du comité de pilotage, de même que les ministères sectoriels clés relatifs au présent projet, notamment le Ministère chargé de l'Action humanitaire et de la Solidarité, le Ministère chargé de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, ainsi que le Ministère chargé de la Promotion du genre, de la Protection de la femme, de la Famille et de l'Enfant, ainsi que les organisations de la société civile (notamment les représentants d'organisations des femmes et des jeunes).

Les réunions de ce comité de pilotage et les visites terrain, permettront de partager avec les autorités l'état d'avancement du projet et de recueillir des commentaires afin d'ajuster la mise en œuvre du projet si cela est nécessaire et en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires. S'il apparait que certaines activités ne peuvent finalement pas être mises en œuvre et qu'une réorientation est nécessaire alors l'équipe de projet, via le chef de file, informera le donateur par le biais du bureau du PBF en RCA, afin d'obtenir des orientations et éventuellement de discuter d'une révision des activités du projet.

L'état d'avancement sera partagé également aux différents clusters (CCCM/Shelter, NFI, eau, hygiène et assainissement ainsi que le cluster sécurité alimentaire) et au groupe de travail solution durable.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Instabilité politique (due aux élections locales et municipales, présidentielle et législatives en vue) affectant directement la sécurité des personnels, des actifs, des biens, des partenaires et des bénéficiaires de l'OIM et PAM	Moyen	Suivre la situation en matière de sécurité pour garantir une alerte et une adaptation rapides, selon les besoins et la situation, en collaboration avec les sections pertinentes d'OSS et de la MINUSCA (exemples : UNDSS, JOC, JMAC)
Instabilité sécuritaire (possible reprise des hostilités localisées) affectant directement la sécurité des personnels, des actifs, des biens, des partenaires et des bénéficiaires de l'OIM et PAM	Moyen	- Tenir un registre des incidents de sécurité et mettre en œuvre une cartographie et une analyse périodiques des risques pour soutenir la gestion du projet et les partenaires dans le déploiement de réponses appropriées de prévention et d'atténuation - Elaborer une planification d'urgence pour le retrait partiel ou total des zones critiques touchées par le conflit lorsque les mesures de prévention et d'atténuation n'améliorent pas la situation
Les sensibilités liées à l'accès à la terre	Faible	Œuvrer à l'adhésion et compréhension effective de toutes les parties prenantes à la cession des terres aux bénéficiaires que ce soit pour les abris ou pour l'agriculture Le suivi du fonctionnement du réseau communautaire sera régulier par l'équipe du projet
Absence d'Institutions financières crédibles ou fournisseurs dans les zones d'exécution du projet obligeant à la manipulation du cash	Elevé	-Renforcer les mesures de contrôle et de gestion financiers afin de réduire ce risque en utilisant les services des institutions financières comme Ecobank pour les grandes distributions de cash sur le terrain en déplaçant le caissier de Bangui vers le terrain suivant les accords de partenariat entre Ecobank et OIM.

		-Être attentif à la situation sécuritaire dans la zone de mise en œuvre sur le terrain
L'expansion de la maladie du Mpox en pandémie nécessitant un confinement de la population	Moyen	-Suivre attention l'évolution actuelle de la maladie dans la capitale Bangui et organiser les activités en respectant les mesures mise en place par le gouvernement
La collaboration entre les entités partenaires du projet (OIM, PAM) rend son exécution difficile	Faible	Le projet a été structuré pour prévenir ce risque, les zones d'intervention et activités ayant été définies clairement et un mécanisme de coopération ayant été mis en place. Les consultations entre les entités seront fréquentes
La synergie et la complémentarité avec le projet PADFP-PEJA de la BAD est difficile pour des raisons de temporalité	Elevée	Des réunions régulières seront tenues avec l'équipe de projet de la BAD afin de se tenir informés de l'évolution des activités des deux projets et des mesures d'ajustement seront prises lorsque nécessaires. OIM et le PAM tiendront régulièrement informés le PBF de l'évolution des deux projets et signaleront dans des brefs délais lorsque des écarts importants surviennent dans la mise en œuvre des 2 projets.
Les communautés hôtes dans les zones de retour se sentent exclues du bénéfice du projet	Faible	Le projet prévoit l'intégration des communautés hôtes dans les activités ; il devra cependant veiller à ne pas se focaliser uniquement sur les bénéficiaires directs. Des activités à impact plus global devront être privilégiées aux réparations individuelles bénéficiant uniquement aux retournés et rapatriés
Les communautés hôtes éprouvent de la frustration face à l'arrivée des retournés/refugies et des tensions émergent autour de l'accès aux ressources et services sociaux de base X	Moyen	Les communautés seront sensibilisées sur la cohabitation pacifique, la cohésion sociale, le vivre ensemble. Le projet se basera sur les acquis du projet mis en œuvre par OIM et le HCR et financé par le PBF, dont les activités portaient sur la réduction des

		tensions et le renforcement de la cohésion sociale entre les retournes et les communautés hôtes.
Les femmes sont exclues des instances de décisions mises en place pour faciliter le dialogue social au sein des communautés, ou ne prennent pas une part active à la prise de décision	Moyen	Le projet fait obligation d'un quota pour la participation des femmes aux postes-clés dans les instances de décision. L'OIM plaidera continuellement pour la participation active des femmes aux activités du projet, notamment au sein des instances de décision.
Les femmes engagées dans le projet, notamment dans les activités agricoles subissent la pression de leurs époux/conjoints pour le partage des retombées financières issues de leur activité	Moyen	Des sensibilisations seront menées auprès des communautés sur l'importance pour la femme d'avoir des revenus et de contribuer au développement économique des ménages et de la communauté
Les femmes pourraient éprouver davantage de difficultés dans l'accès à la terre pour la pratique d'une activité agricole	Moyen	Des plaidoyers seront menés auprès des autorités locales et préfectorales afin de faciliter un accès durable et officiel à la terre pour les bénéficiaires, en particulier les femmes.
Les femmes impliquées dans les sensibilisations sur les messages de paix et de consolidation de la paix pourraient être victimes de stigmatisation de la part des membres de la communauté	Faible	Les sensibilisations viseront à démontrer le rôle central de l'ensemble des femmes dans le processus de consolidation de la paix et de cohésion sociale

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Dans le cadre de ce projet, il sera mis en œuvre à titre pilote le dispositif de **Suivi et évaluation à base communautaire (CBM&E)**.

A la base, le CBM&E est un système de responsabilité mutuelle qui relie les différentes parties prenantes de la consolidation de la paix, de la communauté bénéficiaire aux organisations de mise en œuvre et aux autres parties prenantes telles que l'équipe Pays des Nations Unies (UNCT), le Comité Technique et le Comité de Pilotage du projets et le Secrétariat PBF lui-même. Il exige aux membres des communautés locales quels types de

changement leur importent le plus et l'appui du PBF non seulement à bien faire les choses, mais aussi à faire les bonnes choses. En tant que système de responsabilité mutuelle, le CBM&E ne se contente pas d'extraire des données des communautés locales sur leurs points de vue et leurs besoins, il donne aux communautés locales une voix dans la prise de décision et une contribution essentielle pour évaluer si les initiatives destinées à les aider font une différence.

En effet, le suivi et l'évaluation communautaire permettent de recueillir les points de vue sur des questions spécifiques auprès des membres de la communauté, en particulier ceux affectés par les interventions du projet (directement ou indirectement) et les utiliser comme mécanisme de retour d'information en temps réel sur la mise en œuvre ainsi que de promouvoir la responsabilité des décideurs et des exécutants du projet. Ils fournissent des informations factuelles pour la décision programmatique et permet de rendre des comptes aux communautés bénéficiaires des interventions.

Le CBM&E illustre et formalise ce qu'un système de responsabilité mutuelle peut accomplir de mieux. Dans les contextes de consolidation de la paix, de tels systèmes peuvent soutenir une gouvernance efficace par la participation locale et la promotion de la transparence dans la conception, le développement et la prestation de services des programmes.

Le CBM&E permettra également de fournir des données de haute qualité pour aider à identifier les lacunes de la consolidation de la paix, favoriser une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins émergents et, surtout, servir de méthode d'évaluation qui contribue à une paix durable en faisant de l'autonomisation et du renforcement des capacités une pièce maîtresse des processus de CBM&E. Dans cette optique, il est essentiel que la définition de la paix au quotidien et les indicateurs de paix au quotidien soient conçus en fonction de la perception de la paix qu'ont les communautés impliquées sur la base des résultats attendus des projets et par les membres de la communauté. Ces indicateurs sont basés sur les dimensions de la paix que les projets promeuvent au sein des communautés ; il ne s'agit pas de "nouveaux" indicateurs. Ils représentent plutôt la manière dont les communautés estiment que leurs perceptions de la paix devraient être contrôlées.

En effet, ce dispositif de suivi/évaluation sera porté par le Secrétariat PBF et mis en œuvre par une organisation de la société civile et soutenu par les agences récipiendaires.

Les unités Oversight des bureaux pays des Agences bénéficiaires dont les attributions incluent l'assurance qualité et le suivi-évaluation des projets et feront de manière régulière et systématique le suivi des progrès de mise en œuvre du projet avec la participation de toutes les parties prenantes au projet. Ce mécanisme conjoint de suivi évaluation et de reporting appuiera le projet tout au long de sa mise en œuvre.

Les rapports périodiques (missions et mandataires) seront élaborés et diffusés conformément aux politiques et procédures de programmation de chaque récipiendaire, dans le respect des canevas et formulaires recommandés par le PBSO.

Deux évaluations seront effectuées, une à mi-parcours et une en fin du projet. Les évaluations prendront en compte les aspects de représentativité des bénéficiaires du projet dans les différentes zones d'intervention. La collecte de données comprendra des entretiens individuels avec les bénéficiaires, les autorités et les partenaires.

A cet effet, au niveau local, dans chaque localité de mise en œuvre, des groupes communautaires de suivi composé entre autres des bénéficiaires directs du projet seront mis en place en place en vue de la mise en œuvre de ce dispositif à base communautaire.

A la fin du projet, une évaluation conjointe avec la BAD sera réalisée, correspondant avec l'évaluation à mi-parcours du projet PADFP-PEJA de la BAD. Cette évaluation, dont les Termes de Reference seront élaborés en étroite collaboration avec le Secrétariat du PBF et la Cellule d'Exécution du PADFP-PEJA, s'inscrira dans une perspective de redevabilité et d'apprentissage et permettra d'examiner la mise en œuvre du projet ainsi que les résultats atteints en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits. En fonction des résultats de l'évaluation de mi-parcours, il pourra être décidé de continuer l'intervention via une Cost Extension, ou d'élaborer un nouveau projet répondant aux besoins identifiés dans le cadre de l'intervention et compléter/consolider les acquis des activités du projet de la BAD.

Enfin, dans la mesure du possible et sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes, un exercice d'apprentissage PBSO sera mené un an après la mise en œuvre du projet afin de recueillir les idées et les leçons de la collaboration

Par ailleurs, des mécanismes conjoints de suivi et d'évaluation seront mis en place, notamment avec la BAD, afin de mesurer les progrès, et l'impact des interventions, Ce mécanisme qui s'inscrit dans le cadre de redevabilité et reddition des comptes permettra de fournir des informations nécessaires pendant toute la durée du projet, de sorte qu'on puisse opérer, si cela s'avère nécessaire, des ajustements et/ou des modifications.

Des réunions régulières de coordination et des missions de suivi conjointes seront planifiées et organisées afin de suivre l'évolution en parallèle des deux projets afin de permettre non seulement de renforcer la cohérence et les synergies mais aussi de partager de manière commune les histoires de succès et bonnes pratiques. Ces missions de suivi conjointes incluront les ministères sectoriels, la société civile et autres acteurs pertinents des projets.

Un système de suivi commun des indicateurs de performance du projet sera mis en place pour centraliser les données et les résultats du projet, facilitant ainsi le partage d'informations et la génération de rapports. Ce système garantira que les informations sont disponibles en temps réel et que les processus de rapportage sont alignés. Les enquêtes terrain menées par la BAD et le PBF utiliseront autant se faire que peu les mêmes outils de collecte de données (Kobo Collect), avec des accès communs et protégés aux bases de données. Les données récoltées seront ventilées par âge, sexe pour les variables pertinentes tout en respectant les principes de protections des données en vue de ne pas divulguer des informations sensibles sur les bénéficiaires qui pourrait porter préjudice d'une manière ou d'une autre. Des outils de visualisations graphiques des résultats obtenus seront générés et partagés. Le suivi et l'enregistrement de tous livrable seront intégrée dans un tableau de suivi afin de distinguer les bonnes pratiques, les leçons apprises et d'adapter la mise en œuvre en fonction des changements nécessaires.

Ce mécanisme de suivi/évaluation sera soutenu par un plan conjoint de communication sur les projets. En vie de partager régulièrement les informations sur l'état d'avancement du projet à toutes les parties prenantes ainsi que les donateurs.

Dans cette optique, le Peacebuilding Impact Hub sera mis en place pour démontrer les résultats et l'impact des initiatives, en fournissant des preuves empiriques des résultats et de

l'impact et en veillant à ce qu'elles informent et renforcent les interventions en cours et futures.

Toutefois, le Secrétariat PBF apportera un appui technique dans la coordination, le suivi/évaluation du projet et veillera à la mise en œuvre des exigences en la matière.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

L'élaboration et la mise en œuvre des Planifications Communautaires Participatives (PCP) par et pour les communautés bénéficiaires permettront une meilleure appropriation des activités du projet. Ces consultations communautaires seront relayées par la mise en place des comités inclusifs pour aider à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des activités, en veillant à ce qu'elles répondent aux besoins réels de la population locale. Les membres de ces comités de suivi technique du projet et les autres leaders communautaires bénéficieront des formations sur la construction d'abris, l'accès équitable et gestion rationnelle et durable des ressources, la médiation communautaire et la cohésion sociale. Particulièrement, la construction des abris sera sous la responsabilité totale des bénéficiaires qui auront le soutien technique des ingénieurs en génie-civil et un appui en ressources financières destiné à l'achat des matériaux de construction et le paiement de la main d'œuvre locale. Cela permettra aux bénéficiaires de s'approprier totalement leur logement, en participant à sa construction du début à la fin, et d'avoir les compétences renforcées sur la construction et bénéficier des conseils des ingénieurs sur l'entretien et la gestion durable de leur logement.

Impliqué dès la phase de conception du projet, la Direction de l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole continuera à assurer le suivi de proximité et l'encadrement technique des groupements agricoles qui seront constitués, facilitant ainsi l'appropriation nationale et la durabilité des acquis.

La stratégie de sortie du projet reposera sur l'alignement des activités à la Stratégie nationale de promotion des solutions durables. Une réflexion sera menée entre OIM - PAM - le gouvernement et la Banque africaine de développement en vue de réfléchir à une stratégie de sortie de projet et le transfert progressif des responsabilités aux parties prenantes et aux mécanismes permanents mis en place dans le cadre du projet.

Enfin, le partenariat avec la BAD sur ce projet et la complémentarité des actions menées sur les deux projets permettront de renforcer l'effet catalytique du projet et son potentiel de durabilité. En effet, le projet du PBF étant sur deux ans celui de la BAD sur 5 ans, les ressources investies en termes de cohésion sociale, de cohabitation pacifique, d'accès au logement et aux terres et d'accès à des opportunités économiques et des capacités techniques renforcées, permettront d'assurer une pérennité des acquis.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranche dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans l'**annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

⁵ Un exercice d'alignement stratégique entre le PBF et les institutions financières internationales est en cours de développement et permettra d'identifier des priorités stratégiques

⁶ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁷ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁸ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹² Enquête sur les intentions futures des IDP, *Displacement Tracking Matrix* (DTM) de l'OIM, Janvier 2024

¹³ Rapport d'Analyse de la situation des violences basées sur le genre dans douze préfectures couvertes par le HCR et ses partenaires, Juin 2022

¹⁴ [IESEG_UNICEF-RCA-18.11.2022_FR.pdf](#)

¹⁵ Former, Accompagner et Faciliter l'accessibilité des infrastructures sociales de base, ainsi que des actes d'état civil aux retournés (PDI/rapatriés) dans les zones de retour.

¹⁶ D'ici à 2027, Les populations en RCA vivent dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces

¹⁷ D'ici à 2027, (i) Les populations en RCA, en particulier celles vivant dans les zones rurales, accèdent de manière équitable à des infrastructures de qualité, durables et résilientes qui favorisent la relance économique, le bien-être, et l'intégration régionale ; (ii) Les populations en RCA, notamment les femmes, les jeunes, les réfugiés, les retournées, les PDI et tous les autres groupes vulnérables, accèdent de manière équitable et durable aux opportunités économiques qui favorisent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, l'innovation et la digitalisation.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Planification		Oui	Non	Commentaire
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier prop			✓		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumissio			✓		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier			✓		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du pro ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.			✓		Pour les communautés locales, cela se effectué au début du projet. Concernant les bureaux gouvernementaux, cela a été fait au c des phases de consultation au cours d mois de mai, juillet et août 2024.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?			✓		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.			✓		Néanmoins, la liste des critères sera affinée au démarrage du projet avec implication direct des représentants d communautés
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?			✓		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?			✓		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?			N/A		
Genre					
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / exp / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?			✓		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?			✓		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?			✓		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires allocations GEWE ?					

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question		Oui	Non	Commentaire
1.	Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	✗		
2.	Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	➤		
3.	Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	➤		
4.	Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	➤		
5.	Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	➤		
6.	Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	➤		L'achat des matériaux locaux comme les briques cuites servant à la construction des abris et autres ouvrages sera fait localement par les bénéficiaires eux-mêmes lorsque possible.
7.	Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		✗	
8.	Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		✗	

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by

		PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the

Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁸
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁸ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Les tensions et les conflits violents entre les communautés, y compris entre les personnes retournées et les communautés d'accueil, sont réduits et la cohésion sociale est renforcée. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) ODD 2 : Faim "zéro" ODD 5 : Egalité entre les sexes ; ODD10 : Réduction des inégalités ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ODD 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs.	Produit 1.1 Le dialogue entre les personnes retournées, déplacées et les communautés hôtes est renforcé pour favoriser les solutions permettant une cohabitation pacifique, une gestion durable et équitable du patrimoine commun, et un accès apaisé au foncier.	Indicateur 1 a : % de membres des personnes retournées/refugiées et communautés cibles qui ont une perception positive de « l'autre »/partie en conflit (désagréé par âge, sexe et personnes vivant avec handicap) Niveau de référence : à déterminer Cible: 60% des bénéficiaires Indicateur 1 b : Nombre de personnes (sexe/âge/personnes vivant avec handicap) retournées ayant bénéficié / des opportunités économiques Niveau de référence 1b : à déterminer Cible: à déterminer Indicateur 1c : Proportion de la population (sexe/âge/ personnes vivant avec handicap) qui considère que les tensions autour d/e l'accès aux ressources naturelles ont diminué. Niveau de référence 1c : 0% Cible: 60% Indicateur 1.1.1 : # Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) sensibles au genre/jeunes dont les capacités sont renforcées sous le lead du ministère de l'action humanitaire pour promouvoir le dialogue, la cohabitation pacifique, la gestion durable et équitable du patrimoine commun, et un accès apaisé au foncier	Enquête baseline Rapport de l'évaluation conjointe BAD PND - Rapport du MAHSN Rapport d'évaluation finale du projet ; PND, UNSDCF, MINUSCA Rapport d'évaluation finale du projet HHI Rapport d'activité Rapport de formation et liste de présence des membres de comités de paix.	

Liste des activités relevant du produit : • Identification et redynamisation des comités locaux de paix et de réconciliation (CLPR) existants • Appuyer les CLPR en moyens nécessaires en vue de la sensibilisation/information des communautés sur la paix, la réconciliation et la cohésion sociale dans les localités ciblées • Organisation d'activités d'information et de sensibilisation, à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation, de théâtres participatifs sur l'acceptation, la cohabitation pacifique auprès des communautés d'accueil, des déplacés internes et des retournés • Organisation de sessions de renforcement des capacités sur les questions foncières, notamment la gestion positive et pacifique des conflits liés au foncier, ainsi que les concepts de genre et l'accès des femmes à la répartition des terres, au profit des membres des CLPR, des autorités locales, leaders communautaires et religieux, et des organisations de la société civile (y compris les	Niveau de référence : 0 Cible : 2		
	Indicateur 1.1.2 : # de personnes (âge/sexe/personnes vivant avec handicap) dont les capacités sont renforcées par suite d'activités d'information et de sensibilisation, organisées sur l'acceptation, la cohabitation pacifique auprès des communautés d'accueil, des déplacés internes et des retournés Niveau de référence : 0 Cible : 30	Rapport d'activités, photos, vidéos	
	Indicateur 1.1.3 : # de personnes formées désagréé par sexe/personnes vivant avec handicap et fonction) sur les questions foncières, notamment la gestion positive et pacifique des conflits liés au foncier Niveau de référence : 0 Cible : 40 (H : 24 ; F : 16)	Rapports d'activités, listes d'émargement des sessions de formation, photos, vidéos	
	Indicateur 1.1.4 : # de planifications communautaires participatives (PCP) conduites Niveau de référence : 0 Cible : 40	Rapport PCP Liste de présence des participants aux ateliers PCP	
	Indicateur 1.1.5 : # de ménages bénéficiaires d'abris de retour avec des latrines pour faciliter leur installation (désagréé par sexe du chef de ménage) Niveau de référence : 0 Cible : 200 (H : 120 ; F : 80)	Liste d'émargement des bénéficiaires, Rapports d'activités	

jeunes) •Organisation de dialogues communautaires, avec l'appui des CLPR, des autorités locales et traditionnelles, autour des questions d'intégration au sein de la communauté des personnes déplacées et/ou retournées et des questions d'accès aux terres •Identification des activités promouvant le développement et la résilience des communautés à travers les Planifications Communautaires Participatives (PCP). •Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour un accès durable des communautés (y compris les femmes et les jeunes) aux terres pour la construction d'un abri durable et/ou la pratique d'une activité génératrice de revenus •Identification des ménages déplacés, retournés et membres des communautés d'accueil vulnérables •Construction d'abris et latrines pour les ménages déplacés, retournés et membres des communautés d'accueil vulnérables sur des terres qui leur ont été effectivement octroyées. Aménagement d'espaces verts, d'espaces communautaires communs et organisation d'activités de reboisement à travers des activités de Cash For Work.				
	Produit 1.2 : Les personnes	Indicateur 2.1.1 Nombre de sites maraichers	Rapports d'activités	
	Indicateur 1.1.6 : # de bénéficiaires des activités de Cash for Work ayant participé aux activités d'aménagement d'espaces verts, d'espaces communautaires communs et organisation d'activités de reboisement (désagrégé par sexe) Niveau de référence : 0 Cible : 100 (H : 60 ; F :40) Indicateur 1.1.7 : # de bénéficiaires des activités de Cash for Work ayant exercé des activités économiques (désagrégé par sexe) Niveau de référence : 0 Cible : 100 (H : 60 ; F :40) Indicateur 1.1.8 : Emplois créés dans les chaînes de valeurs pour les jeunes et les femmes (H/F) Niveau de référence : 0 Cible: 1000 (H=490 ; F=510)	Liste d'émargement des bénéficiaires, Rapports d'activités		
Rapports d'activités Rapport de fin de projet				
Rapports d'activités Rapport de fin de projet				

déplacées et communautés hôtes ciblées ont accès aux connaissances, compétences et moyens nécessaires pour la pratique d'activités productives durables et résilientes <i>Liste des activités relevant du produit:</i> - Activité 1.2.1 : Identification et plaidoyer pour la mise à disposition des sites maraichers et des espaces à forte production agricole pour les champs communautaires • Activité 1.2.2 : Mise en groupement des communautés (notamment les femmes et les jeunes) et/ou identification et redynamisation des groupements déjà existants pour la pratique d'activité agricole • Activité 1.2.3 : Distribution des vivres, semences maraichères, vivrières et autres intrants agricoles aux groupements agricoles identifiés/formés • Activité 1.2.4 : Accompagnement des communautés cibles sur les itinéraires techniques de production agricole à travers l'identification des besoins spécifiques des communautés en termes de connaissances et de ressources agricoles, l'organisation des sessions de formation sur les meilleures pratiques agricoles, les démonstrations pratiques, le suivi régulier pour évaluer l'adoption des techniques et leur impact sur la		identifiés, approvisionnés en eau et exploités	Attestations de cession	
		Niveau de référence : 0 Cible : 4		
		Indicateur 2.1.2 Tonnage en Mt de vivres distribués	Rapport de distribution Listes émargées des ménages bénéficiaires	
		Niveau de référence : 0 Cible : 86.25 Mt		
		Indicateur 2.1.3 Nombre de ménages bénéficiant des vivres, des semences et d'autres intrants agricoles et accompagnés dans le processus de production agricole (désagrégé par âge et sexe)	Rapport de distribution Listes émargées des ménages bénéficiaires	
		Niveau de référence : 0 Cible : 1000		
		Indicateur 2.1.4 Nombre d'hectares de superficies emblavées pour les cultures vivrières par les ménages des communautés cibles	Rapports d'identification des sites à forte production agricole Attestations de cession Rapport d'activités	
		Niveau de référence : 0 Cible : 500		
		Indicateur 2.2.5 Nombre de moniteurs agricole (âge, sexe et personnes vivant avec handicap mis en place et formés pour l'encadrement agricole et le suivi de proximité des ménages cibles	Rapports d'activités Contrats des moniteurs agricoles	
		Niveau de référence : 0 Cible : 10		

	production. • Activité 1.2.5 : Appuyer la création d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit par les groupements agricoles			
	Produit 1.3 : Les communautés accèdent et gèrent efficacement des infrastructures socio-économiques de base, y compris les systèmes hydrauliques propres et durables	Indicateur 2.2.1 : # d'infrastructures communautaires (point d'eau, route, école) réhabilités/construits Niveau de référence : 0 Cible : 5	Rapport d'activités Procès-verbal de remise des ouvrages à la communauté	
	Liste des activités relevant du produit: • Activité 1.3.1 : Construction/réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base et d'un système d'approvisionnement en eau des sites maraichers et optimisation hydraulique (réfection du réseau de distribution d'eau et réalisation des nouveaux points d'eau) en faveur des communautés ciblées • Activité 1.3.2 : Formation des communautés (en particulier les jeunes et femmes) à la gestion, la maintenance des infrastructures socio-économiques et systèmes hydrauliques mis en place.	Indicateur 2.2.2 Nombre de sites maraichers approvisionnés en eau et gérés par les communautés Niveau de référence : 0 Cible : 4	Rapports d'identification des sites maraichers Attestations de cession Rapport d'activités	
		Indicateur 2.2.3 Nombre de comités de gestion sensible au genre/jeunes des sites maraichers et des systèmes d'approvisionnement d'eau mis en place et formés Niveau de référence : 0 Cible : 4	Liste des membres Rapports de formation Listes des participants aux formations	